

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04118

Numéro SIREN : 843 176 199

Nom ou dénomination : 2.L.F

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003808

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003808**
n° de gestion : **2018B04118**
n° SIREN : **843 176 199 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 21/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2.L.F - Société par actions simplifiée
2 rue Émile Caffort 31200 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2385823



2385823

*Compte Carbone
à l'origine*

[Signature]

3008

Désignation de l'entreprise 2LF Néant *

Adresse de l'entreprise 2 RUE EMILE CAFFORT 31200 TOULOUSE

SIRET

8	4	3	1	7	6	1	9	9	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 6 Durée de l'exercice précédent *

				Exercice N clos le	
				3,11,2019	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	{ Fonds commercial *				
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 302	10 698
	Immobilisations financières * (1)	040	042	200	
Total I (5)		044	048	1 302	10 898
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	{ Clients et comptes rattachés *	068	070	3 635	3 635
	{ Autres * (3)	072	074	2 681	2 681
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	6 095	6 095	
Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II		096	098	12 410	12 410
Total général (I + II)		110	112	1 302	23 308

				Exercice N		
				NET		
PASSIF				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	13 817	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	15 817
	Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	152	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	3 049)	172	7 339	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	7 491	
Total général (I + II + III)				180	23 308	

RENVIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BS-D 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2LF</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>13 11 2019</u>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
				Services *	217	218		
					71 218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230	2			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	71 220		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 848		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	29 181	
		Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	637	
	Rémunérations du personnel *				250	16 031		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 514		
	Dotations aux amortissements *				254	1 302		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	4		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	53 516		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	17 703		
Produits financiers (III)	280	(1 357)	Charges financières (V)	294				
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	90		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 439			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	13 817		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 817	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 439			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octes A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	16 256	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	16 256	372
					Déficit col. 2			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		401		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 000	444		446	8 000				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	4 000	464		466	4 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	200	484		486	200				
TOTAL		490		492	12 200	494		496	12 200				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	833	534		536	833				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	469	554		556	469				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	1 302	574		576	1 302				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, vendues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2LF							Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst techniques mat et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén div	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			960						
Total des déficits restant à reporter			970						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 515		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

5

Désignation de l'entreprise:2LF.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/09/2018. et clos le:31/12/2019						Données en nombre de mois		1	6				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376					
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	71 205				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
TOTAL 1								106	71 205				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113					
Variation positive des stocks								111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								121	1 848				
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	28 150				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	1 031				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152	31 029				
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	40 176		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence				024	/	/	160	/	/				
Date de cessation				/	/								
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III^o au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 3 1 7 6 1 9 9

Dénomination de l'entreprise

2LF

Adresse (voie)

2 RUE EMILE CAFFORT

Code postal

31200

Ville

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAHAKAN Prénom(s) SUFIAN
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 13/03/1983 N° Département 99 Commune SOUDAN Pays SOUDAN
 Adresse : N° 2 Voie RUE EMILE CAFFORT
 Code Postal 31200 Commune TOULOUSE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01092018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ZLF 2 RUE EMILE CAFFORT 31200 TOULOUSE					
SIRET	8	4	3	1	7
	6	1	9	9	0
	0	0	0	1	9
Mél :			Ancienne adresse en cas de changement:		
Adresse du principal établissement:					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	16 256			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date	20022020
		Lieu:	TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire.	
		Signature.	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des Impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 2LF

du 01/09/2018

Adresse 2 RUE EMILE CAFFORT 31200 TOULOUSE

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	SAHAKAN AHMED SUFIAN Chef de chantier	2 rue emile caffort 31200 TOULOUSE
2	STATHA DENI Ouvrier du bâtiment	25 RUE STEPHANE MALLARME 31500 TOULOUSE
3	AHMED DARGOOL AMER	1 RUE DAVID ELBAZ 31500 TOULOUSE
4	OUSMAN MOHAMMED ABAZAR Ouvrier du bâtiment	8 RUE EMILE CAFFORT 31200 TOULOUSE
5	FRANCOIS PAUL RODNEY Ouvrier du bâtiment	HABITAT JEUNES 151 avenue Lespinet 31400 TOULOUSE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	12 856			12 856				12 856
2	1 476			1 476				1 476
3	615			615				615
4	518			518				518
5	298			298				298
6								
7								
8								
9								
10								
**	15 764			15 764				15 764

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	15 764	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	11 949
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire _____ À TOULOUSE, le 20022020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SASU 2LF
2 RUE EMILE CAFFORT
31200 TOULOUSE
Au capital de 2000 €
Rcs : 843 176 199

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 20/02/2020

Les associés de la société 2 L F , au capital de 2000 € divisé en 100 action de 20€ chacune se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, 2 rue Emile Caffort à Toulouse sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur SAHAKAN Sufian, propriétaire de 100 actions

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

1^{ère} Résolution

Le gérant donne lecture du rapport de la gérance.

L'Assemblée générale décide au titre de l'exercice en cours, que Monsieur SAHAKAN Sufian a perçu 10 401.70 € de rémunération nette .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 817€ qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

- Réserve légale 20 €
- Report à nouveau 13 797 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir aux porteurs de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pas d'autres questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le GERANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L.' or similar, written over a horizontal line.

SASU 2LF
2 RUE EMILE CAFFORT
31200 TOULOUSE
Au capital de 2000 €
Rcs : 843 176 199

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 19/02/2020

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice clos le 31 décembre 2019, exercice sur 16 mois a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 71 218 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 17 703 €.
Les charges externes s'élèvent à 29 181 €.
Les salaires, traitements et les charges sociales sont de 20 545 €.
Les dotations aux amortissements sont de 1302 €.
Les impôts et taxes d'élèvent à 637 €.

RESULTATS - AFFECTATION

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13 817 € qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

- Réserve légale 20 €
- Report à nouveau 13 797 €

Après affectation, les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 15 817€.



En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES à l'article L 223.19 du code du commerce.

LA GERANCE